



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
n° 2024_06_08
SCREI

portant adhésion au Forum Campus France pour l'année 2024

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

Suite au changement de statut juridique, un nouveau contrat d'adhésion au Forum Campus France est établi pour l'Université Toulouse Capitole. L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année 2024, à ce Forum. Le montant de l'adhésion pour l'année 2024 s'élève à 2706 euros TTC.

Article 2

Ce montant sera imputé sur le service opérationnel 9000060002.

Fait à Toulouse, le 03/06/2024

Le président,



Hugues KENFACK

*